

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67/68/SPCG portant révocation de M. Roble Boulale Dirane, akel orone, du Cercle de Djibouti.

n° 67/68/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 mai 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

M. Roble Boulale Dirane, AKel Orone du Cercle de Djibouti, est révoqué pour «abandon de poste». La révocation prononcée prendra effet à compter de la date d'expiration du délai de suspension, d'indemnité, infligée à l'intéressé par décision n° 652/AAEF du 13 avril 1967.